

L'incendie et le plan Junod



Dans la nuit du 23 au 24 avril 1833, un incendie ravage la Ville du Locle. Bilan : 47 maisons détruites, 117 ménages touchés, plus de 500 sans-abris. Un élan de solidarité permet alors d'accueillir la population touchée. Des collectes dans toute la Suisse, mais aussi d'expatriés à Bruxelles ou à Paris, sont réalisées pour aider les sinistrés.

Le Conseil d'État mandate Charles-Henri Junod (1795-1843), inspecteur des Ponts-et-Chaussées, et Louis-Favre (1784-1860), président de la commission des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, d'établir un rapport sur la reconstruction du centre. Un nouveau plan de quartier est alors réalisé et sanctionné par le gouvernement le 3 juin 1833. Rationnel, orthogonal, égalitaire, un plan en damier est privilégié.

Il est à noter également que, durant cette période, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II édicte une loi sur les constructions. Celle-ci préconise notamment la réalisation des principes du *Sonnenbau*[1]. L'embellissement des rues, à la fois perpendiculaires et munies de places, l'ensoleillement des habitations et des jardins côtés sud sont priorisés. À la fin des années 1850, ces principes seront appliqués avec l'érection du Quartier-Neuf.

Le Locle... record d'incendies !

Comme le rappelle Caroline Calame, le **feu** est un élément **omniprésent** dans la vie quotidienne. Ainsi, cuisine, éclairage, chauffage, lessive, repassage... nécessitent du feu. Les maisons sont à la fois des lieux de vie et des lieux de travail. Leur **charge thermique** est conséquente : les constructions sont en bois, l'isolation en copeaux ou en foin. L'**étroitesse des rues** et la mitoyenneté des

bâtisses viennent par ailleurs renforcer la propagation des incendies. Les moyens techniques pour les arrêter sont encore rudimentaires, même si ceux-ci se développent progressivement à partir du 16^e siècle avec notamment, au siècle suivant, la création de tuyaux protégeant les pompes[2].

Durant sa longue histoire, la municipalité du Locle est frappée par de nombreux incendies. **Au 19^e siècle**, la Mère commune détient d'ailleurs le record cantonal de ce type de sinistres avec **plus d'une septantaine** d'incendie ! Ceux-ci touchent des bâtiments isolés, mais parfois des pans entiers de quartiers. Si la majorité n'occasionnent que des dommages matériels, d'autres sont nettement plus mortels. Ainsi, en 1834, l'incendie du « bas du Crêt-Vaillant » fait dès le premier jour plus de 29 victimes, dont 5 morts. Le bilan s'alourdit dans les jours suivants. Des chirurgiens de La Chaux-de-Fonds se rendent sur place. Des blessés sont emmenés à Neuchâtel, à Pourtalès[3].

Parmi les incendies les plus importants – au niveau patrimonial –, nous pouvons citer ceux de/du :

1683 : deux maisons et du presbytère ;

1765 : huit bâtiments dans le « Bas-du-Village » ;

1833 : « l'auberge de la Couronne » [actuel Daniel-Jeanrichard 17] avec 47 maisons détruites, dont en partie le troisième Hôtel de Ville ;

1844 : la « Fleur-de-Lys » (les flammes débutèrent en effet à cette enseigne) ;

1855 : « Bas-du-Village ».

Au début du 20^e siècle, malgré les mesures prises, la série continue. Entre 1900 et 1909, Le Locle ne compte pas moins de 18 sinistres.

Le 19 juin 1915, sur les hauteurs sud de la Ville, le nouveau collège de Beau-Site connaît lui aussi un incendie en pleine journée ! 1500 élèves sont évacués en moins de trois minutes, évitant par là même un drame considérable.

Quelques jours plus tard, un témoin raconte que « *cinq maisons ont brûlé dans les environs [du collège], à la même heure* »[4]. Il s'agit sans doute d'une boulangerie à la rue du Marais.

L'incendie de 1833 et la Plan Junod

Les incendies du 19^e siècle (1833, 1844, 1855) auront néanmoins des répercussions considérables sur le développement du centre de la municipalité du Locle. Ainsi, après le grand incendie de 1833, un nouveau plan de quartier est adopté et sanctionné. Il prend le nom de Plan Junod.

Rationnel, orthogonal et égalitaire, celui-ci constituera une pièce maîtresse de l'urbanisme-horloger. Cet urbanisme sera reconnu, en 2009, au Patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).

[1] JEANNERET, Jean-Daniel (dir.), *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger*, G d'Encre, Le Locle, 2009, p. 89.

[2] CALAME, Caroline, *Feu et flammes dans nos villages*, Nouvelle revue neuchâteloise, Eté 2014, pp. 5 - 12.

[3] VILLE DU LOCLE, *Mouvement à l'Hospice du Locle, relatif aux victimes de l'incendie du 1er août 1834*, archives communales.

[4] L'EXPRESS, Canton, 13 juillet 1915.



-> Frise chronologique

Révolution française: sympathie et prise de conscience



En 1789, le peuple français se soulève. La Révolution est lancée. En quelques

années, la Monarchie est abolie; la République proclamée (1792); la Convention est érigée; le roi exécuté (1793). Dans la principauté de Neuchâtel, les idées de la Révolution française trouvent un écho favorable, surtout dans les Montagnes. Les Montagnons, notamment les Loclois et Chaux-de-Fonniers, s'organisent.

Manifestations et confrontations

Les habitants des Montagnes accueillent favorablement la Révolution française. Plusieurs actions spontanées sont lancées. Ainsi, en décembre 1792, un millier d'habitants de La Mère commune et de La Chaux-de-Fonds se rendent à Morteau pour participer à « *la fête de « l'enterrement de la royauté* »¹. Le club révolutionnaire de Morteau influence ainsi nombre de citoyens du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Des arbres de la liberté sont plantés; la carmagnole est chantée.

En janvier 1793, acquis aux idées révolutionnaires, des « sociétés patriotiques » sont créées au Locle. Les « bonnets rouges » se frottent régulièrement aux loyalistes, portant la cocarde orange, en hommage aux rois de Prusse. Dans les faits, même si les cris de « *Vive la République !* » raisonnent, les attaques des sympathisants de la Révolution sont tournées avant tout contre le Conseil d'État neuchâtelois, conservateur, et non pas directement contre le prince prussien. La reconnaissance de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* et la mise en place d'un droit sur territoire neuchâtelois fédère les sympathisants de la Révolution. Les bourgeoisies défendent quant à eux leurs possessions et l'ordre établi; les pasteurs appellent au calme.

Le Conseil d'État doit intervenir, les autorités locales ne parvenant pas à canaliser l'agitation. À partir de 1793, une série d'interdiction est établie. Au Temple, une séance avec les communiens se finit dans un grand fracas², les Bourgeois souhaitant délibérer seuls de leurs affaires. Les sympathisants de la Révolution ne l'entendent pas ainsi³. Ces derniers revêtent un bonnet rouge, pourtant interdit. Les femmes refusent de s'en aller.

Face à cet esprit de révolte, une liste de suspects de 200 personnes est dressée. Le 25 mars 1793, le Conseil d'État « *se prépare à envoyer les troupes*

*pour rétablir l'ordre dans le haut du pays »*⁴. L'intervention armée n'aura pas lieu. Néanmoins, des non-communiars, sympathisants des nouvelles idées, sont expulsés. Les sociétés patriotiques sont dissoutes.

Les frères Girardet

Le libraire Samuel Girardet (1730-1803) fut un vecteur essentiel de la circulation des idées progressistes et révolutionnaires dans les Montagnes neuchâteloises. À une époque où les librairies étaient plus que rares, celle de Girardet, située à l'est du Locle, comportait de nombreux ouvrages. Dans l'exposition « Passé, présent », l'historienne Caroline Calame rappelle que plusieurs de ces ouvrages étaient interdits en France voisine (Diderot,...).

Les enfants de Samuel Girardet jouèrent également un rôle dans la transmission de l'information sur les grands événements qui marquèrent la fin du 18^e siècle⁵.

Si Boudry a vu la naissance de « l'ami du peuple » Jean-Paul Marat (1743-1793), la Mère commune a, toute proportion gardée, les frères Girardet. Né au Locle, Abraham Girardet (1764-1823) se rend à Paris pour parfaire ses compétences de graveurs. Girardet se tourne vers la gravure d'actualité et couvre, par des estampes et gravures, la Révolution française. Son frère, Alexandre Girardet (1767-1836) le rejoint. Les frères Girardet retournent, en 1792, dans la principauté de Neuchâtel. Alexandre couvre notamment les événements liés à la sympathie des Montagnons pour la Révolution.

Première répétition

La fermeté du Conseil d'État aura raison de la cohésion des sociétés patriotiques. Au Locle, en 1799, un précepteur du nom de Piguet se voit d'ailleurs refuser un droit d'habitation en raison de son jacobinisme assumé⁶.

Reste que les idées révolutionnaires imprègnent la plupart des habitants de la Mère commune. Si une frange des sympathisants est assurément proche du mouvement jacobin, une autre est en réalité bien moins politisée ou motivée par des raisons plus économiques qu'idéologiques. Cette prise de conscience prépare assurément, comme le relève le professeur Philippe Henry, la révolution avortée de 1831 et, bien entendu, la révolution finale de 1848.

Illustration

GIRARDET, Alexandre (1767-1836), Jouissant de la liberté, nous en avons arboré le symbole. Fête célébrée à La Chaux-de-Fonds, 1792. Tiré de SHAN, conservé au musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (auteur des textes explicatifs : Raul Cop).

Notes

1 HENRY, Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel*, Tome 2, Alphil - Presse universitaire suisse, Neuchâtel. 2002, p. 78.

2 FAESSLER, François, *Histoire de la Ville du Locle : des origines à la fin du XIXe siècle*, Édition de la Baconnière, Neuchâtel, 1960, p. 91.

3 HENRY, Philippe, *Histoire du canton de Neuchâtel*, Tome 2, Alphil - Presse universitaire suisse, Neuchâtel. 2002, p. 110.

4 HENRY, p. 111.

5 GIRARDIN-CESTONE, Lucie, « Girardet, Alexandre ». In *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2005.

6 DUBOIS, A.-P., *L'École du Locle : au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Le Locle, 1895, p. 38.

-> Frise chronologique